



COMPTE-RENDU FINANCIER DE SUBVENTION

ASSOCIATIONS

(arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations)

Le compte-rendu a pour objet la description des opérations comptables qui attestent de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Ce compte-rendu est à retourner à la Ville de Bourg-en-Bresse dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée.

Il doit obligatoirement être établi, avant toute nouvelle demande de subvention.
Il doit être accompagné du dernier rapport annuel d'activité et des comptes approuvés du dernier exercice clos.

Vous pouvez ne renseigner que les cases grisées du tableau si le budget prévisionnel de l'action projetée a été présenté sous cette forme.

Le compte rendu financier est composé de trois feuillets :

1. un bilan qualitatif de l'action
2. un tableau de données chiffrées
3. l'annexe explicative du tableau

Article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (extraits) :

« Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Le compte rendu financier est déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

Le budget et les comptes de tout organisme de droit privé ayant reçu une subvention, la convention prévue au présent article et le compte rendu financier de la subvention doivent être communiqués à toute personne qui en fait la demande par l'autorité administrative ayant attribué la subvention ou celles qui les détiennent, dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 précitée. »

1. Bilan qualitatif de l'action ou du projet réalisée

Identification :

Nom :

Numéro SIRET :

Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : W

Décrire précisément la mise en œuvre de l'action ou du projet :

Quel a été le nombre approximatif de personnes bénéficiaires (par type de publics) ?

Quels ont été les date(s) et lieu(x) de réalisation de votre action ?

Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?

2. Tableau de synthèse

Exercice 20

CHARGES		Prévision	Réalisation	%	PRODUITS		Prévision	Réalisation	%
Charges directes affectées au projet				Ressources directes affectées au projet					
60 - Achats					70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services				
Achats matières et fournitures					73 - Concours publics				
Autres fournitures					74 - Subventions d'exploitation (2)				
					Etat : préciser le(s) ministère (s), directions ou services déconcentrés sollicités				
61 - Services extérieurs									
Locations									
Entretien et réparation					Région(s):				
Assurance									
Documentation					Département(s) :				
62 - Autres services extérieurs					Intercommunalité (s) : EPCI (3)				
Rémunération intermédiaires et honoraires									
Publicité, publication					Commune(s)				
Déplacements, missions									
Services bancaires, autres					Organismes sociaux (détailler):				
63 - Impôt et taxes									
Impôt et taxes sur rémunération					Fonds européens				
Autres impôts et taxes					L'agence de services et de paiement (ex CNASEA -emplois aidés)				
64 - Charges de personnel					Autres établissements publics				
Rémunération des personnels					Aides privées				
Charges sociales									
Autres charges de personnel									
65 - Autres charges de gestion courante					75 - Autres produits de gestion courante				
					756. Cotisations				
					758. Dons manuels - Mécénat				
66 - Charges financières					76 - Produits financiers				
67 - Charges exceptionnelles					77 - Produits exceptionnels				
68 - Dotations aux amortissements					78 - Reports ressources non utilisée d'opérations antérieures				
CHARGES INDIRECTES AFFECTEES AU PROJET				RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET					
Charges fixes de fonctionnement									
Frais financiers									
Autres									
TOTAL DES CHARGES					TOTAL DES PRODUITS				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES (4)									
86 - Emplois des contributions volontaires en nature					87 - contributions volontaires en nature				
860 - Secours en nature					870 - Dons en nature				
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services					871 - Prestations en nature				
862 - Prestations									
864 - Personnel bénévole					875 - Bénévolat				
TOTAL					TOTAL				
La subvention sollicitée de		€, objet de la présente demande représente			% du total des produits				

- 1) Ne pas indiquer les centimes d'euros.
- 2) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements obtenus d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.
- 3) Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.
- 4) Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables ; voir le guide publié sur « www.associations.gouv.fr ».

3. Données chiffrées : annexe

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté :

Contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée⁵ :

Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée :

Je soussigné(e), (nom et prénom)
représentant(e) légal(e) de l'association

certifie exactes les informations du présent compte rendu.

Fait, le _____ à _____

Signature

5) Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables ; voir la notice d'accompagnement pour la demande de subvention sur le site internet de la Ville de Bourg-en-Bresse, www.bourgenbresse.fr.